

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 15 décembre 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p><b>Date de la convocation :</b> 08 décembre 2023 <b>Date d'affichage :</b> 08 décembre 2023</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 14</p>
<p><b>OBJET : Prolongation du régime dérogatoire à la semaine de 4,5 jours dans les écoles de La Bâthie</b></p>

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Armelle MOLINAS (procuration à M. Pascal PESCHOT), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

M. Frédéric MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL).

*Monsieur Frédéric BUENO a été élu secrétaire de séance.*

*Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;*

*Vu les procès-verbaux des réunions des conseils d'écoles maternelle et élémentaire en date du 07 novembre 2023 et 14 novembre 2023 sollicitant à l'unanimité le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours au lieu de 4,5 jours à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 et ce pour une durée de 3 ans ;*

Il est rappelé au conseil municipal que la commune dispose d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours depuis la rentrée scolaire 2021/2022 pour une durée de 3 ans conformément au Code de l'éducation, qui se terminera ainsi à la fin de l'année scolaire en cours.

Les conseils d'écoles maternelle et élémentaire s'étant réunis à ce sujet souhaitent le renouvellement du régime dérogatoire pour une organisation sur 4 jours selon les horaires suivants :

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
<b>LUNDI</b>	8H30	11H30	13H30	16H30
<b>MARDI</b>	8H30	11H30	13H30	16H30
<b>JEUDI</b>	8H30	11H30	13H30	16H30
<b> VENDREDI</b>	8H30	11H30	13H30	16H30

Ce cadre d'organisation qui est le même que le précédent, a donné satisfaction jusqu'à présent et a été validé par les élus ayant participé aux conseils d'écoles.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **SOLLICITE** auprès de M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Savoie, son avis sur la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours, émise par la commune sur proposition des conseils d'écoles maternelle et élémentaire de La Bâthie, selon les jours et horaires indiqués précédemment, pour une nouvelle période de 3 ans à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

**VOTE POUR : 14**

**VOTE CONTRE : 0**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Monique ROSSET-LANCHET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20231215-D11-15-12-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023